



Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Territoire d'Aurillac

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-0-0-0-0-0-

ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

Commune de Lacapelle-Viescamp lieu-dit: Camp de Cassan
Route Départementale n° 461 (hors agglomération)
Objet : Transbordement d'un colis lourd

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8^{ème} partie - Signalisation Temporaire,

Vu l'arrêté n° 26-0242 en date du 29 janvier 2026 portant approbation du Règlement de Voirie Départementale

Vu l'arrêté n° 25-3545 du 26 novembre 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu la consultation de monsieur le Maire de Laroquebrou en date du 27 mai 2026

Vu l'avis favorable de monsieur le Maire de Saint Paul Des Landes en date du 28 mai 2026

Vu l'avis favorable de monsieur le Maire de Saint Etienne Cantales en date du 28 mai 2026

Vu l'avis favorable de monsieur le Maire de Lacapelle-Viescamp en date du 2 juin 2026

Vu l'avis favorable de monsieur le Préfet du Cantal en date du 29 mai 2026

Vu la consultation du service des transports en date du 27 mai 2026

Vu la demande de l'Entreprise TRANSPORT COUTURIER

Considérant que le Transbordement d'un colis lourd nécessite de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route

Sur proposition de Monsieur le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

ARRÊTE

ARTICLE 1

A compter du 20 septembre 2026 et jusqu'au 30 septembre 2026 Route Départementale n° 461 sera fermée à la circulation entre le PR 10+240 et le PR 19+340

ARTICLE 2

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD 120,653,18,

ARTICLE 3

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise TRANSPORT COUTURIER chargé des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation
- 4 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 5 le retrait de la signalisation en fin de chantier

ARTICLE 4

La signalisation, la présignalisation et le retrait de l'itinéraire de déviation seront mis en place et entretenus par TRANSPORT COUTURIER.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux extrémités du chantier.

ARTICLE 6

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux mois pour présenter soit un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal soit un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 7

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur des Mobilités
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal
- M. le Major de la Direction Départementale de Sécurité Publique
- M. le Maire de Laroquebrou
- M. le Maire de Saint etienne cantales
- M. le Maire de Saint Paul Des Landes
- M. le Maire de Lacapelle- Viescamp
- M. le Directeur de l'entreprise TRANSPORT COUTURIER

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

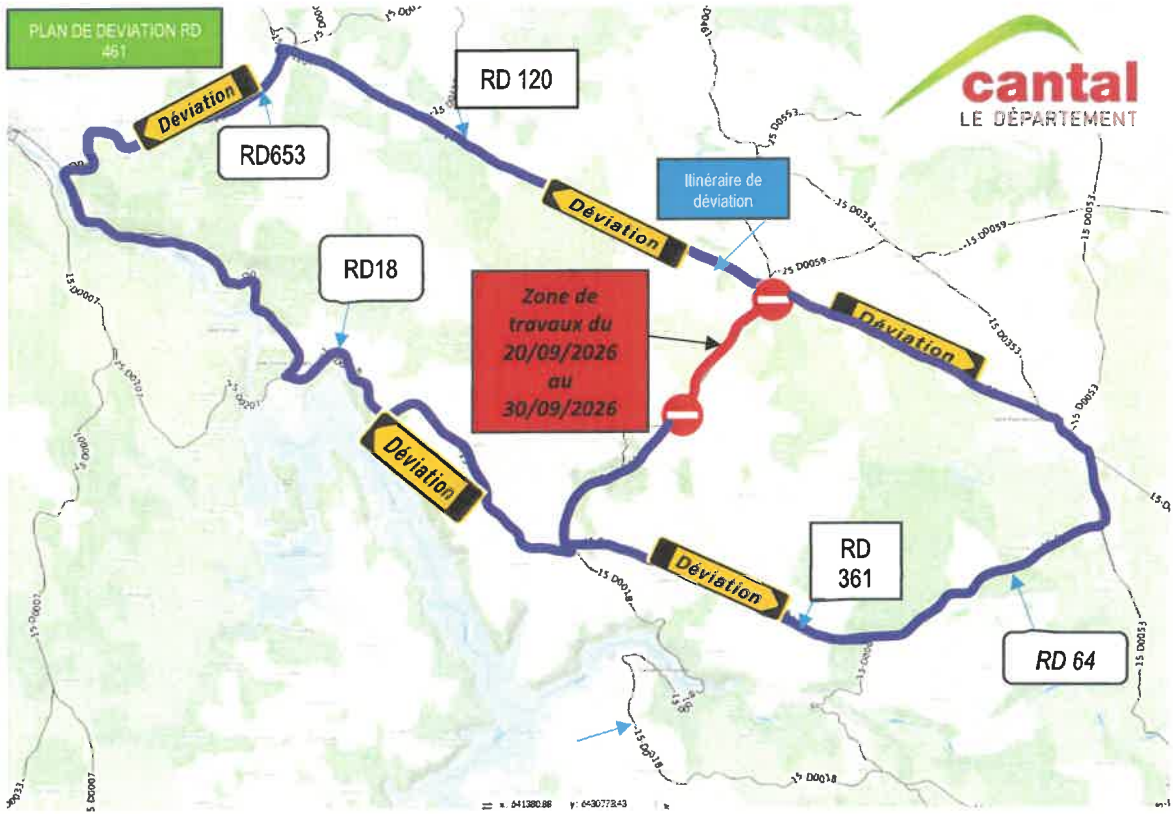
Un exemplaire est transmis pour information à :

- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal
- M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal
- M. le Président du Conseil Régional en charge des Transports

A Aurillac le 05 JUIN 2026

Le Président du Conseil départemental,
Pour le Président du Conseil départemental
Et par Délégation,
Le Directeur des Mobilités


Philippe FABRÈGUE



Saint Paul Des Landes, le 28 mai 2026
Le Maire de la Commune de Saint Paul Des Landes
à
Monsieur le Président du Conseil
départemental du Cantal

DEMANDE D'AVIS SUR ARRETE DE CIRCULATION

OBJET : Demande d'avis sur arrêté de circulation

OBJET DE LA DEMANDE : Arrêté de réglementation temporaire de la circulation.

Dates : du 20 septembre 2026 au 30 septembre 2026

Voies : Route départementale n°461 entre le Pr 10+240 et 19+340.

Commune(s) : Lacapelle-Viescamp

Motifs de l'arrêté : Transbordement d'un colis lourd.

Réglementations proposées :

AVIS (1) : Favorable - ~~Défavorable~~ pour les motifs suivants :

Le Maire de la Commune de Saint Paul Des Landes

Jean-Luc BONEYS



MAIRIE DE Saint Etienne-Cantalès

Saint Etienne-Cantalès, le 28 mai 2026
Le Maire de la Commune de Saint Etienne-Cantalès
à
Monsieur le Président du Conseil
départemental du Cantal

DEMANDE D'AVIS SUR ARRETE DE CIRCULATION

OBJET : Demande d'avis sur arrêté de circulation

OBJET DE LA DEMANDE : Arrêté de réglementation temporaire de la circulation.

Dates : du 20 septembre 2026 au 30 septembre 2026

Voies : Route départementale n°461 entre le Pr 10+240 et 19+340.

Commune(s) : Lacapelle-Viescamp

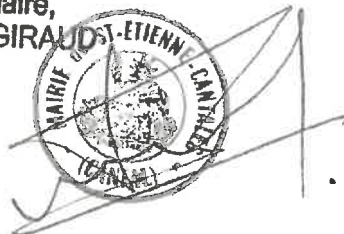
Motifs de l'arrêté : Transbordement d'un colis lourd.

Réglementations proposées :

AVIS (1) : Favorable - ~~Défavorable~~ pour les motifs suivants :

Le Maire de la Commune de Saint Etienne-Cantalès

Le Maire,
Patrick GIRAUD



Lacapelle-Viescamp, le 02 Juin 2026.
Le Maire de la Commune de Lacapelle-Viescamp
à
Monsieur le Président du Conseil
départemental du Cantal

DEMANDE D'AVIS SUR ARRETE DE CIRCULATION

OBJET : Demande d'avis sur arrêté de circulation

OBJET DE LA DEMANDE : Arrêté de réglementation temporaire de la circulation.

Dates : du 20 septembre 2026 au 30 septembre 2026

Voies : Route départementale n°461 entre le Pr 10+240 et 19+340.

Commune(s) : Lacapelle-Viescamp

Motifs de l'arrêté : Transbordement d'un colis lourd.

Réglementations proposées :

AVIS (1) Favorable Défavorable pour les motifs suivants :

Le Maire de la Commune de Lacapelle-Viescamp

Mageline BUSTOUILLET






**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Bureau Education et
Sécurité routières**

***Avis sur arrêté de circulation
sur une route départementale
classée à grande circulation***

Le préfet du Cantal, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu l'article R 411-8 2^e alinéa du code de la route ;

Vu le décret n°2009 - 615 du 3 juin 2009, modifié le 31 mai 2010 par décret n°2010-578, et relatif au classement à grande circulation de certaines routes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2025 -1604 du 06 octobre 2025 portant délégation de signature à madame Lucy LLINARES, sous-préfète, directrice de cabinet du Cantal et à certains de ses collaborateurs ;

Vu la demande formulée par l'entreprise TRANSPORT COUTURIER portant sur la nécessité de mettre en place une modification temporaire de la circulation sur la RD 461, afin d'effectuer un transbordement d'un colis lourd.

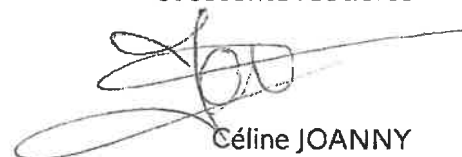
La circulation sur la RD 461 du PR 10+420 au PR 19+340 lieu-dit « Camp de Cassan » sera réglementée comme suit les jours ouvrés du 20/09/2026 AU 30/09/2026.

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD120, 653 et 18.

J'émet un AVIS FAVORABLE à la mise en place de ces dispositions.

À Aurillac, le 29 mai 2026

Pour le préfet et par délégation,
La cheffe du bureau éducation
et sécurité routières



Céline JOANNY

Avis Maire déviation RD 461

David Escassut

mer. 27/05/2026 15:04

À : Mairie LAROQUEBROU <mairie@laroquebrou.fr>;

📎 2 pièce(s) jointe(s) (327 Ko)

4 Avis Maire Laroquebrou.doc; plan deviation RD 461.pdf;

Bonjour

Ci-joint Avis Maire **à me retourner signé**, pour une déviation sur votre commune.

PJ : plans de déviation

Cordialement.

David ESCASSUT

*Agent technique de gestion du domaine public
Mission Exploitation Réglementation Labo Routier
Service Entretien Exploitation et Réglementation
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 46 21 25
descassut@cantal.fr*



Chaque jour à vos côtés

♿ Percez à l'encre pour faciliter l'impression de ce mail que si nécessaire

Avis déviation RD 461 Lacapelle-Viescamp

David Escassut

mer. 27/05/2026 15:15

À :francois.delcausse@auvergnerhonealpes.fr <francois.delcausse@auvergnerhonealpes.fr>;

📎 2 pièce(s) jointe(s) (1 Mo)

plan deviation RD 461.pdf; 4 Demande d'avis service des transports .doc;

Bonjour

Ci-joint Avis **à me retourner signé**, pour une déviation.

PJ : plans de déviation

Cordialement.

David ESCASSUT

Agent technique de gestion du domaine public

Mission Exploitation Réglementation Labo Routier

Service Entretien Exploitation et Réglementation

Direction des Mobilités

Pôle Appui Territorial

tél. : 04 71 46 21 25

descassut@cantal.fr



Chaque jour à vos côtés

🌱 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire